

 AG <i>Ville de Longuenesse</i>	DECISION DE MONSIEUR LE MAIRE	Numéro de l'acte	2022-1091 SGCB
		Nature de l'acte	Décision
		Matière de l'acte	1.1

OBJET : Fourniture de carburant – Années 2023 à 2025 (marché AG n° 6/2022)

Le Maire de la Ville de Longuenesse,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le code de la commande publique,
- la délibération du 23 mai 2020 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment en matière de marchés publics,

CONSIDERANT,

- la nécessité de prévoir la fourniture de carburant pour les années 2023 – 2024 et 2025,
- l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site de Klekoon, le BOAMP et sur le site de la Ville le 8 novembre 2022, fixant la date limite de remise des offres au 2 décembre 2022 à 12 h 00,
- l'analyse des offres arrivées dans les délais, analyse effectuée conformément aux dispositions prises dans le règlement de consultation et notamment selon les critères de sélection des offres,

DECIDE

Article unique : de confier le :

- lot n° 6-1/2022 : fourniture de carburant sans plomb 95, super sans plomb 98, bioéthanol et gasoil à la SAS Edenred Fuel Card A, sise 14-16 Boulevard Garibaldi à Issy-les-Moulineaux (92130) pour un montant maximum annuel de 45 000,00 € HT,
- lot n° 6-2/2022 : fourniture de carburant gasoil non routier aux Etablissements CARON, sis 331 Grande Rue du Petit Courghain à Calais (62100) pour un montant maximum annuel de 20 000,00 € HT,

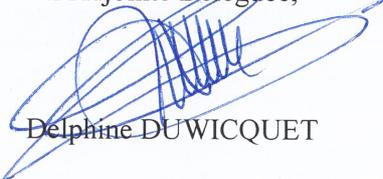
pour les années 2023, 2024 et 2025 et de signer toutes les pièces découlant de cette consultation.

Fait à Longuenesse, le 14 décembre 2022

Publié le 15/12/2022



Pour le Maire absent,
L'Adjointe Déléguée,


 Delphine DUWICQUET